

Je ne tenterai pas de mettre le ministre au courant de tout ce qui s'est dit depuis environ une heure, encore moins du débat qui a eu lieu la dernière fois que nous avons étudié ce bill en comité, mais il serait utile que les Canadiens puissent comprendre la théorie générale du gouvernement en ce qui concerne les normes de citoyenneté de l'avenir. Les règlements actuels seront-ils modifiés, ou même examine-t-on cette question?

Quant à l'amendement soumis au comité, j'y suis opposé et je répète ce que j'avais commencé à dire avant le dîner. Si les députés avaient voulu lire la loi actuelle, ils pourraient peut-être la commenter avec un peu plus d'impartialité et il nous serait peut-être possible d'en arriver à un peu plus d'unité. Lorsque le comité fut saisi de cette mesure législative, ses membres étaient très conscients, j'en suis sûr, des points qui soulèvent cet après-midi de si vives discussions.

La proposition du député d'Ontario à l'égard de cette disposition a un certain mérite, et le député pourrait vouloir modifier le paragraphe (3) en substituant les mots «Toutes les personnes» à «Tout sujet britannique».

L'amendement présenté au comité cherche à réaliser ce que la plupart d'entre nous voulons peut-être; c'est quant à la manière d'atteindre ce but que nous ne semblons pas tout à fait d'accord. Presque tous les députés se rendent compte qu'il importe de préciser la position prise par le comité permanent à l'égard de ce problème. L'élément de rétroactivité laisse à désirer en ce qui concerne la phraséologie.

L'un de mes amis à ma gauche a fait l'autre jour une proposition qui a des avantages, et si les membres du comité en prenaient connaissance, nous pourrions peut-être traiter rapidement l'amendement dont est saisi le comité et passer à une série d'amendements qui nous permettraient de procéder à la rédaction de textes législatifs reliés aux différentes questions évoquées au cours du débat ce matin.

J'estime que les immigrants, et les sujets britanniques en particulier, ne doivent pas être simplement informés après leur arrivée au Canada que ce qu'on leur a dit au sujet de leur droit de vote n'a plus de valeur et que nous avons décidé de procéder autrement. Comme le savent les membres du comité, un certain groupe perdrait le droit de vote en vertu des dispositions du bill dont nous sommes saisis. Un amendement modifiant la date du 25 juin 1968, à laquelle on avait qua-

lité d'électeur selon le paragraphe (3) a), pourrait peut-être corriger cette situation.

On a avancé plusieurs propositions quant au délai à fixer, et j'ai fait connaître mes vues là-dessus. Je voudrais entendre celles du ministre d'État. Je recommande instamment aux membres du comité de n'appuyer aucun amendement qui créerait des malentendus ou des difficultés. Il est bien évident, monsieur le président, que le comité a compris la nécessité de mettre ordre d'une façon ou d'une autre à cette disposition, surtout en ce qui concerne ceux qui ont déjà choisi de se fixer au Canada.

• (3.20 p.m.)

Comme je l'ai dit, je dois m'opposer à l'amendement à l'étude. J'espère que ces autres remarques ne sont pas contraires au Règlement et que les députés examineront un amendement dont, j'en suis certain, nous sommes officiellement saisis et un autre qui nous a assurément été soumis pour que nous l'examinions au cours de la fin de semaine, même si nous n'en avons pas été officiellement saisis. Il a pour but, en fait, de préserver la situation actuelle de ceux qui pourraient avoir, d'ici aux prochaines élections, le droit de vote. Étant donné les conseils que nous leur avons donnés, je pense que, dans bien des cas, nous leur avons fait miroiter ce privilège pour les inciter à venir s'installer au Canada.

L'hon. M. Stanbury: Monsieur le président, je remercie le député de Dartmouth-Halifax-Est de l'intérêt qu'il témoigne à la loi sur la citoyenneté canadienne. J'ai signalé que cette loi était actuellement l'objet d'une révision. J'ai visité chacune des provinces du Canada ces dernières semaines, consultant les chefs des organisations de citoyens et d'autres personnes qui s'intéressent à la loi sur l'immigration et la citoyenneté. Je ne suis pas encore en mesure de faire des propositions à mes collègues au sujet des changements que l'on pourrait apporter à cette dernière, mais j'espère pouvoir le faire bientôt. Ils conviendront, je l'espère, qu'il faudrait d'ici peu un bill à ce sujet. La loi est dépassée et je pense qu'elle nécessite de nombreuses améliorations.

Les députés le savent peut-être: je m'intéresse depuis des années à la question. J'ai toujours soutenu que la loi électorale du Canada, comme nos autres statuts, devrait assurer une égalité universelle de traitement,